

AA/FB

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Chantal CHAPON, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la salle Ballaloud, située à MARIGNIER, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Vice-Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 29 juin 2021.

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 1° - Approuvé de la Décision Modificative n° 1, portant ajustement de crédits sur l'exercice 2021, en dépenses et recettes des sections d'investissement et d'exploitation, afin de procéder à l'ensemble des amortissements des immobilisations et à la résorption de l'avance versée dans le cadre du MGP de mise en place de la méthanisation sur la STEP de MARIGNIER. (Délibération n° 2021-41).
- 2° - Adopté du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2020. (Délibération n° 2021-42).
- 3° - Approuvé l'avenant n°1 au Marché Global de Performance de mise en place d'une méthanisation sur la station d'épuration de MARIGNIER et exploitation de la station d'épuration de MARIGNIER et du système de collecte des eaux usées associé. (Délibération n° 2021-43).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

- 4° - Adopté du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets, portant sur l'exercice 2020. (Délibération n° 2021-44).
- 5°- Approuvé de la Décision Modificative n° 2, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2021, en dépenses et recettes de la section d'investissement, afin de procéder à la résorption de l'avance versée dans le cadre du MGP des travaux sur l'UIOM (Délibération n° 2021-45).
- 6°- Approuvé l'avenant n°2 au Marché Global de Performance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de MARIGNIER : modification des conditions d'alimentation électrique de la station d'épuration par l'usine d'incinération. (Délibération n° 2021-46).

6° - Approuvé le lancement d'une étude intercommunale en vue de l'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets, définition d'un Schéma Directeur de Gestion des Biodéchets et mise en place de la tarification incitative (T.I.) – Sollicitation de subventions. (Délibération n° 2021-47).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 29 septembre 2021

Le Président,



Frédéric CAUL FUTY.

